

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR172025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de l'entreprise DELAIRE de Lentigny chez un particulier chemin de la Poterie

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite le 19 Mai 2025 de 8 h à 12 h sur le chemin de la Poterie de l'intersection avec le chemin d'Arris jusqu'à l'intersection avec la route de la Croix du Lac.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise DELAIRE de Lentigny.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * ENEDIS de Saint Etienne
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 16 Mai 2025

Le Maire,

Marie Françoise GAUME


